



# DE CAPITALE NATIONALE À CAPITALE PROVINCIALE

## Le siège du Parlement (1792 à 1867)

### QUÉBEC ET LE PARLEMENT DU BAS-CANADA

Voté par le Parlement britannique en 1791, l'*Acte constitutionnel* divise la colonie en deux provinces: le Haut et le Bas-Canada. Chacune des provinces est dotée d'institutions comprenant, outre le gouverneur, un conseil exécutif nommé par la couronne, un conseil législatif composé de membres nommés à vie par le roi et une assemblée de représentants élus pour quatre ans par les citoyens propriétaires de plus de 21 ans. Les premières élections au Bas-Canada ont lieu au printemps de 1792.

La question de la capitale du Bas-Canada ne se pose pas. Depuis Champlain, Québec a été le siège des plus hautes autorités civiles, militaires, judiciaires et religieuses. Le gouverneur a ses bureaux au château Saint-Louis et réside dans le château Haldimand construit à proximité.

#### Le palais épiscopal et sa chapelle

Depuis 1777, le gouverneur Carleton et les conseillers législatifs louaient le palais de l'évêque, seul bâtiment de Québec offrant suffisamment d'espace pour une grande salle de réunion et des bureaux administratifs. L'ancien palais épiscopal, qui abritait déjà le Conseil législatif, se trouvait donc tout désigné pour recevoir le Parlement. Sa chapelle était pourvue d'un jubé permettant au public d'assister aux délibérations. C'est donc à cet endroit que s'ouvre la première session, le 17 décembre 1792.

L'édifice avait été construit à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle sous l'épiscopat de M<sup>gr</sup> de Saint-Vallier, deuxième évêque de Québec. En 1759, il avait subi de lourds dommages et M<sup>gr</sup> Briand consentit de fortes sommes pour le restaurer. Le bâtiment fut loué au gouvernement peu de temps après l'achèvement des travaux.



LE PALAIS ÉPISCOPAL DE QUÉBEC VERS 1821.  
Archives nationales du Québec, J. P. Cockburn, P363, P42.

En 1815, Joseph Bouchette note que la chapelle est en bon état, mais que le reste de l'ancien palais se trouve « dans un état de dépérissement qui [menace] d'une ruine prochaine ». Le prestige du gouvernement est en jeu et les parlementaires songent à se doter d'un édifice plus adéquat. En février 1826, un comité spécial offre à M<sup>gr</sup> Panet de louer le palais épiscopal pour une période de 29 ans, ce qui permet au gouvernement d'aménager les lieux selon sa convenance et de décorer la salle de séances des armoiries royales et de différentes pièces de mobilier sculptées par François Baillaigé. L'organisation des lieux convertis en Hôtel du Parlement nous est connue grâce à une description de George Bourne dans *Picture of Québec*:

*L'aile aujourd'hui occupée par la Chambre de l'Assemblée [...] a une longueur de soixante-cinq pieds et une largeur de trente-cinq pieds. Derrière la façade sud se trouvent la salle des pas perdus, les penderies, puis la bibliothèque et la chambre du président; plus bas se trouve le bureau du secrétaire provincial. Enfin, la partie inférieure de l'aile sud est occupée par divers fonctionnaires et comités de la Chambre de l'Assemblée.*





LE TABLEAU QUI ORNE LE MUR AU-DESSUS DU FAUTEUIL DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ÉTÉ ENTREPRIS PAR CHARLES HUOT EN 1910 ET MAROUFLÉ EN 1913. IL REPRÉSENTE LE DÉBAT SUR LES LANGUES TENU DANS LA CHAPELLE DU PALAIS ÉPISCOPAL LE 21 JANVIER 1793.

Assemblée nationale, C. Huot. Photographie Marc Lajoie et Bernard Vallée.

*L'étage supérieur est réservé au Conseil législatif dont les sessions se tiennent dans une salle située à l'extrémité nord, alors que la série de pièces se succédant jusqu'à l'entrée est utilisée par les comités et les fonctionnaires du Conseil.*

Cependant, l'aspect extérieur de l'édifice est loin de refléter l'importance des fonctions qu'il abrite.

*À la vue de l'aspect extérieur de l'édifice, un étranger est loin de pouvoir se douter de l'importance de ce qui s'y passe et il est certain que le parlement provincial est loin de siéger dans un édifice assez confortable pour lui permettre de mener à bien les affaires de la province. Il faut absolument que l'on démolisse toute cette bâtisse délabrée et qu'on érige à sa place une rotonde où puisse siéger l'Exécutif, ainsi qu'une aile pour chacune*

DE 1792 À 1833, LES DÉPUTÉS DU BAS-CANADA SIÈGENT DANS LA CHAPELLE DU PALAIS ÉPISCOPAL, ICI REPRÉSENTÉE, À GAUCHE. LE PALAIS ÉPISCOPAL LUI-MÊME SE TROUVE EN PARTIE CACHÉ PAR LA CHAPELLE, TANDIS QUE LE CHÂTEAU SAINT-LOUIS EST ESQUISSÉ À L'EXTRÊME DROITE.

Archives nationales du Québec, James Smillie, 1828, P600, S5, PGN76.



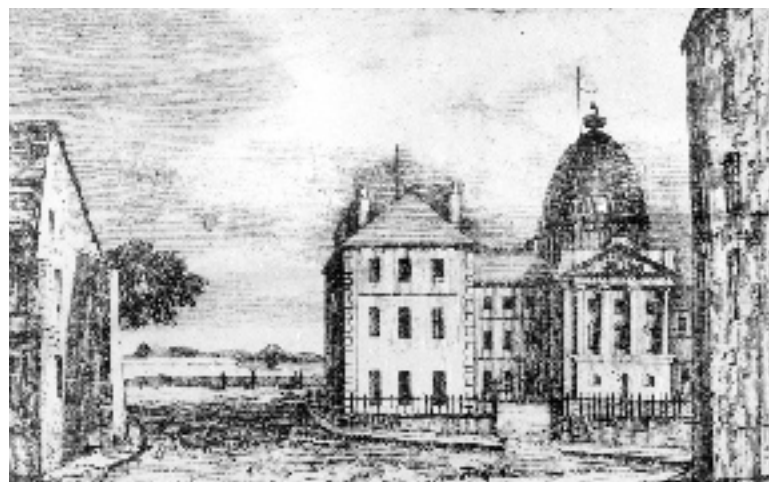
*des Chambres du parlement, leurs bureaux, la bibliothèque, les salles de comités, etc.*

En 1830, l'évêque accepte de se départir de sa propriété et le gouvernement peut enfin reconsidérer le projet de construction d'un nouvel édifice parlementaire.

### La première aile de l'Hôtel du Parlement

En 1831, l'architecte Thomas Baillairgé élabore un projet qui prévoyait la construction d'un édifice plus spacieux, comportant deux ailes de chaque côté d'un corps central. Pour cette raison, l'aile nord-ouest s'élève à quelque distance de la chapelle afin que, cette dernière démolie, on puisse facilement lui substituer une salle de séances plus grande pour recevoir les 84 députés qui forment alors l'Assemblée.

Les travaux sont rapidement entrepris. Dès le 8 septembre 1831, on célèbre le « Baptême de la Pierre », mais un hiver rigoureux, suivi d'une grave épidémie, vient retarder la construction de la partie de l'aile longeant le fleuve : « La frayeur qu'a causée le choléra a fait désertier presque tous les chantiers, pouvait-on lire dans *Le Canadien* de juin 1832. À



L'AUTEUR DE CETTE GRAVURE A REPRÉSENTÉ L'AILE NORD (1831-1833) ET LE CORPS PRINCIPAL (1833-1835) DE L'HÔTEL DU PARLEMENT, L'AILE SUD N'ÉTANT PAS ENCORE CONSTRUITE. LE CORPS PRINCIPAL, AVEC SON DÔME ET SA COLONNADE, A ÉTÉ CONSTRUIT SUR L'EMPLACEMENT DE LA CHAPELLE DU PALAIS ÉPISCOPAL.

Archives nationales du Québec, Cowan, *Quebec Guide*, 1844.